

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

La rive doit avoir une largeur minimale de 10 ou 15 mètres en fonction de sa pente

Il est interdit de tondre, de tailler ou d'altérer la végétation sur la rive

Tous travaux au niveau de la rive sont interdits (p. ex.: remblais, imperméabilisation des sols)

L'utilisation de pesticides, de compost et d'engrais est interdit dans la bande riveraine

En présence d'un muret, son recouvrement par des végétaux tels que la vigne doit être supérieur à 50%

Surtout, il est de votre obligation de prévenir l'érosion de votre rive et d'en assurer la stabilisation, le cas échéant

Il est nécessaire d'obtenir une autorisation pour :

- Travaux de revégétalisation
- Élagage d'arbres et d'arbustes
- Installation d'un quai
- Travaux de stabilisation des berges

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DU
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
POUR TOUTES QUESTIONS!



REMISE À L'ÉTAT NATUREL DE SA RIVE



MUNICIPALITÉ D'AUSTIN
21, CH. MILLINGTON
AUSTIN (QUÉBEC) J0B 1B0

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
819 843-2388, POSTE 229

ENVIRONNEMENT@MUNICIPALITE.AUSTIN.QC.CA



C'EST QUOI...

...LA RIVE?

Bande de terre débutant à partir de la ligne des hautes eaux et dont la largeur varie de 10 à 15 mètres

...LA BANDE RIVERAINE?

Lisière végétale permanente composée de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres

...LA LIGNE DES HAUTES EAUX?

Ligne délimitant le littoral et la rive à prédominance de plantes terrestres ou ligne où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau

QUELLE EST L'IMPORTANCE DE LA BANDE RIVERAINE?

- Stabilisation des sols
- Réduction de la prolifération des algues et des plantes
- Rétention des sédiments et du carbone
- Création d'ombre afin de ralentir le réchauffement de l'eau
- Abris, garde-manger et aire de reproduction pour la faune
- Ralentissement du ruissellement
- Filtration et purification de l'eau

À CHAQUE PLANTE SON UTILITÉ

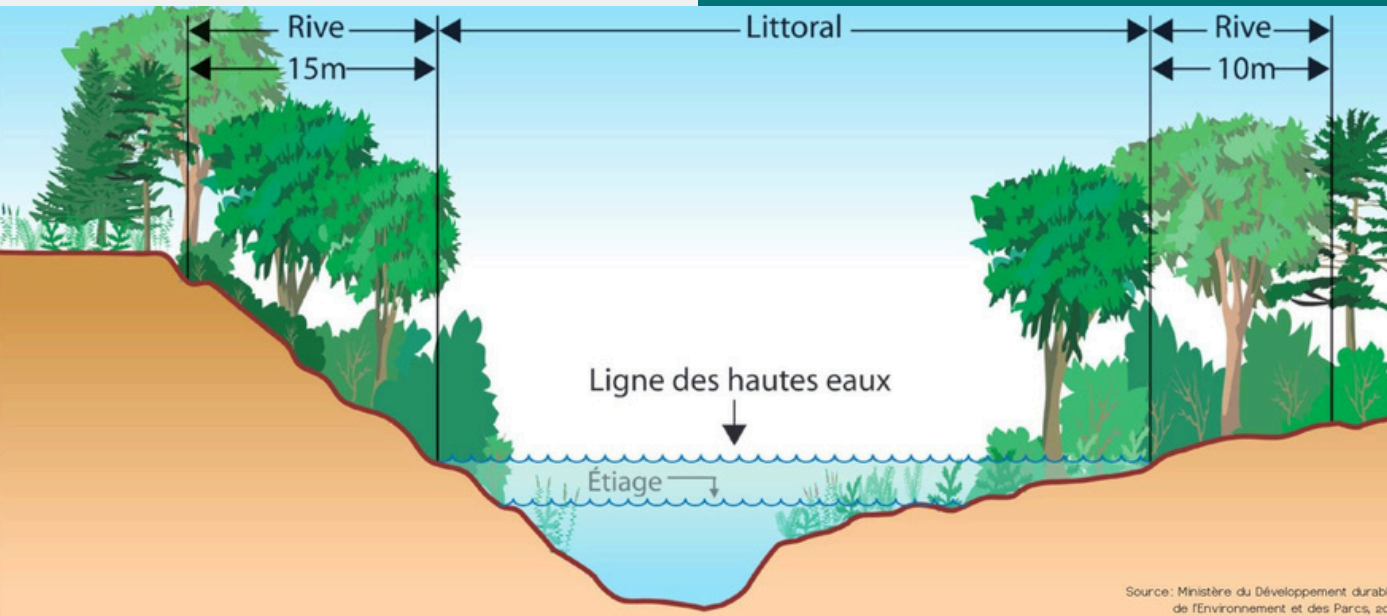
Herbacées : couverture du sol

Arbustes : stabilité du sol

Arbres : stabilité du sol et ombrage du littoral

LES BONNES PRATIQUES D'ENTRETIEN D'UNE BANDE RIVERAINE

- Entretenir la végétation lors des 2 premières années de plantation au besoin
- Arroser au besoin (Saviez-vous que vous avez accès à une subvention municipale pour l'achat de barils de récupération d'eau de pluie?)
- Réaliser des travaux de contrôle des espèces exotiques envahissantes ou nuisibles
- Entretenir une bande riveraine bien établie n'est pas nécessaire, bien que la surveillance annuelle soit suggérée



L'efficacité d'une bande riveraine dépend entre autres de sa largeur et de sa végétation (type, niveau de développement, étagement adéquat)

LAISSEZ LA NATURE
TRAVAILLER POUR VOUS!